

RENDEZ-VOUS ELECTORAL DES AGENTS PUBLICS



COMMISSION PARITAIRE LOCALE ILE DE France

04 Septembre au 1er Octobre 2012

**STATUT PUBLIC : JE L'AI CHOISI, JE LE DEFENDS !
MON CHOIX, MA VOIX.**



Pôle emploi, c'est plus de 5600 agent-es de droit public dont 1/3 est en Ile de France.
Le SNU Pôle Emploi FSU agit pour la re-construction d'un service public solidaire, efficace, au service des usagers et respectueux des personnels.

Le SNU lutte avec vous pour défendre votre droit à un juste déroulement de carrière.

Défendre un statut public vivant et l'améliorer est une des priorités du SNU-PE-FSU.



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● POLE EMPLOI FSU IDF
TRAVAIL ● EMPLOI ● FORMATION ● INSERTION
4 -14 rue Ferrus 75014 Paris – snu.idf@pole-emploi.fr - <http://snu.free.fr>

LES COMMISSIONS PARITAIRES

La Commission Paritaire Locale

Est une instance paritaire pour la défense des droits des agent-es publics. Installée au niveau de chaque région, elle est composée en nombre égal, d'une part de représentants-es de la direction et d'autre part d'élue-es du personnel à proportion du nombre de suffrages recueillis par chaque organisation syndicale.

La commission paritaire locale est obligatoirement consultée pour :

- Les mutations,
- les permutations,
- les avancements accélérés,
- les carrières exceptionnelles,
- les recours en cas de refus de temps partiel, congés de formation professionnelle (CFP), VIAP, changement de filière...

CPL ce qui change :

Contrairement aux élections précédentes, cette année est organisée une élection du personnel relevant d'une commission paritaire locale unique regroupant des agent-es de niveau 1, 1bis, 2, 3 et 4A.

Le SNU a constitué ses listes en tenant compte de ces nouvelles règles.

POUR PLUS DE DROITS ET PLUS DE JUSTICE

Aux dernières élections professionnelles vous avez fait du SNU la première Organisation Syndicale de Pôle Emploi au niveau national.

Les méfaits et injustices de la fusion :

- le non-respect des droits statutaires
- la discrimination entre les statuts
- la remise en cause du droit à la mobilité
- la négation du droit à la réintégration
- la disparition de toute possibilité de promotion
- l'absence de transparence dans la diffusion des postes

Au quotidien, tout au long de leur mandat, nos élus ont exercé un contre-pouvoir fort face aux directions et n'ont eu de cesse de défendre la stricte application du droit des agents.

**VOTEZ ET FAITES
VOTER POUR LE**



LES REVENDICATIONS DU SNU

LES ELUS-ES SNU SE BATTENT AU QUOTIDIEN POUR PRESERVER LES DROITS DE TOUTES ET TOUS ET POUR EN CONQUERIR DE NOUVEAUX

Pour le respect du droit à la mobilité, le SNU exige :

- la publication de tous les postes vacants, et leur étude en CPL, y compris en l'absence de candidature d'agent-es de droit public, dans un souci de transparence.
- des CPL trimestrielles et à date fixe, simultanées dans toutes les régions.
- la réintégration de droit sur le site choisi par l'agent-e.
- l'étude des mouvements locaux en CPL

Le SNU dénonce le fait qu'aujourd'hui les mutations inter-régions sont traitées selon une logique gestionnaire et comptable sans considération pour les personnes qui postulent.

Nous affirmons que le droit à la mutation ne peut être subordonné à l'assentiment de la direction locale du site d'arrivée : ni entretien d'embauche ! ni CV !

Nous exigeons que tous les avis hiérarchiques soient portés à la connaissance des agents concernés.

Le SNU revendique une répartition égalitaire des avancements accélérés, avec un minimum de 3 pour chaque personne dans le déroulement de sa carrière

Le SNU revendique l'automatisme d'accès à la carrière exceptionnelle pour tous et toutes.

Le SNU exige l'application de l'augmentation des taux de promotion des agent-es publics.

Le SNU exige l'application de l'accord égalité professionnelle en terme de rattrapage de salaire, distincte des opérations de carrières.

Le SNU réclame la nomination dans chaque service RH d'expert-es statut public

Le SNU demande la création de passerelles pour accéder à d'autres secteurs de la fonction publique

Le SNU exige la bonne application de l'accord pour l'emploi des personnes handicapées à PE et son amélioration



Nous combattons

toute mainmise de la direction sur le fonctionnement des CPL et des CPN
toutes discriminations, tout clientélisme et tout favoritisme

Nous exigeons

l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation du Statut 2003 et la refonte des grilles indiciaires (positionnement automatique des agents de niveau I vers le niveau II et le niveau II vers le niveau III) que l'intérêt des agent-es ne soit pas sacrifié à une logique financière

Nous nous opposons

à la double peine en cas d'arrêt maladie : jours de carence et retrait de la part fixe.

Nous revendiquons

- L'élargissement aux agents publics du bénéfice de l'Accord sénior
- L'augmentation du taux de promotion des agents publics
- L'égalité d'accès au DIF/CIF/CFP et une prise en charge équivalente par PE quelque soit son statut
- L'application de la nouvelle grille catégorie B de la fonction publique
- L'ouverture de réels espaces de négociations
- La reconnaissance de l'utilité sociale de PE
- Le plein exercice des commissions paritaires
- Le respect du droit statutaire et droit à la mutation
- La restauration du concours interne
- Une reconnaissance de nos métiers et missions
- Une augmentation et un rattrapage salarial pour tous-tes les agent-es publics

DEMOCRATIE, INDEPENDANCE ET COMBATIVITE

TRANSPARENCE ET EGALITE DES DROITS :
Pour des commissions paritaires au service des agents-tes
Vos candidat-es SNU PE FSU pour la CPL UNIQUE
ILE DE FRANCE



TITULAIRES

RAJAONARIVELO Isabelle – Les Ulis (91)
POUPY Pascal—Daviel (75)
PRAT Marina— Montigny le Bretonneux (78)
AMBLARD Baptiste— ST Ouen l’Aumone (95)
ASHOUR Souad— Boucicaut (75)
CHAIRA Houda— Gennevilliers (92)
WIESKOTTEN Christophe—Massy Palaiseau (91)
DOUMBIA Karamoko—Aulnay S/Bois (93)
TERRIEN Karine— St Ouen L’aumone (95)
MACHIOUDI Madina— Livry-Gargan (93)
NTAMBU Fabienne— USP A2S 92 (92)
DAGNON KOUAME Anastasia—La Courneuve (93)
DAWINT-MAZZON Danielle—L’Haÿ les Roses (94)
LEFEL Didier— St Louis (75)
GAUCHARD Benoît—Les Ulis (91)

SUPPLEANTS

WAVELET Manuel—USP Handipass (75)
MERCUZOT Françoise—Longjumeau(91)
MATINIER Carine— Le Raincy (93)
GRICOURT Julien— Beaumarchais (75)
ZEROURA Donatienne— La Courneuve (93)
COTTINI Caroline—Nogent S/ Marne (94)
NEMDALI Louiza—Garges (95)
GALMIER Sandrine—Sevran (93)
KREHCHMAR Corinne— USP Boulogne (92)
DEVRIERE Yvonne—Mitry Mory (77)
MORNET Madeleine –Sevran (93)
MORIN Michelle—L’Haÿ les Roses (94)
LEMAIRE Nathalie—Chennevieres (94)
RAMEL Cyrille—USP A2S 78 (78)
CHEVALLIER Luc—Vitry sur Seine (94)



Plus que jamais le service public
Pour plus de sens et plus d’humain

